



AMI-E-S DE LA DÉCLARATION

La Suisse passe son Examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme: Tergiversation du gouvernement suisse sur les droits des paysan-ne-s

15 août 2023

Le 27 janvier 2023, la situation des droits humains en Suisse a été examinée dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme, un mécanisme onusien de suivi de la situation relative aux droits humains dans tous les pays membres de l'ONU. Dans ce cadre, notre coalition « Les Ami-e-s de la Déclaration – Suisse » s'est penchée sur les mesures que la Suisse devrait prendre pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan-ne-s (UNDROP, United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas, en anglais) en Suisse et à l'étranger. Pour ce faire, la coalition a soumis à l'ONU un rapport sur la politique nationale et un autre sur la politique extérieure de la Suisse à la lumière de l'UNDROP.

Il convient de souligner qu'il n'est pas possible de séparer clairement et totalement la politique étrangère de la politique intérieure. Les modèles, les politiques, les pratiques agricoles défendues et mises en œuvre par les institutions suisses à l'échelle nationale ont des impacts directs – de par l'interdépendance et l'état de la globalisation des marchés – sur les systèmes alimentaires des pays avec qui la Suisse entretient des relations. Ces éléments sont d'ailleurs également reflétés dans les politiques de développement rural que la Suisse promeut à l'étranger. En ce sens, il est essentiel que la Suisse s'engage à promouvoir, à l'échelle nationale comme internationale, des systèmes alimentaires qui protègent les intérêts des paysan-ne-s et de l'agriculture familiale, pour bâtir des systèmes locaux résilients, conformément aux dispositions de l'UNDROP. En d'autres mots, il est nécessaire de considérer les droits des paysan-ne-s de manière holistique, afin de comprendre de manière cohérente les articulations entre l'engagement national et international de la Suisse.

Sur la base de ces deux rapports, trois importantes recommandations sur les droits des paysan-ne-s ont été formulées à la Suisse dans le cadre de l'EPU de janvier 2023 :

- *Renforcer la participation des paysan-n-es à l'élaboration de leurs propres politiques, programmes et projets et à la protection de leurs droits, conformément à l'UNDROP.*
- *Garantir et promouvoir le droit des paysan-n-es de disposer de leurs propres systèmes alimentaires et agricoles et de participer activement, ou par l'intermédiaire de leurs organisations, à la prise de décisions concernant les politiques et programmes du secteur qui sont susceptibles d'avoir une influence sur leur vie, leurs terres et leurs moyens de subsistance.*
- *Veiller à ce que les paysannes aient accès aux prestations de sécurité sociale afin de renforcer leur indépendance économique, quels que soient leur état civil et leur situation familiale.*

Le 7 juillet 2023, dans le cadre de la 53^e session du Conseil des droits de l'homme, le Conseil fédéral a présenté sa position sur toutes les recommandations reçues par la Suisse lors de la session de l'EPU de janvier 2023.

En tant que membres de la coalition « Les Ami-e-s de la Déclaration – Suisse », nous pouvons nous réjouir de l'acceptation par le Conseil fédéral de la recommandation sur la garantie de la sécurité sociale des femmes paysannes qui fait encore dramatiquement défaut dans le panorama social agricole d'aujourd'hui. En revanche, nous déplorons que les deux autres recommandations – qui se focalisent sur la promotion de l'agriculture paysanne et sur la participation des paysan-ne-s aux processus décisionnels les concernant – n'aient pas été retenues par la Suisse. Ceci est d'autant plus préoccupant sachant que la Suisse a joué un rôle décisif dans l'adoption de l'UNDROP en 2018 et s'est ainsi engagée à la respecter, la promouvoir et la mettre en œuvre.

Ces deux recommandations qui n'ont pas été acceptées par la Suisse touchent à des questions essentielles pour remédier au problème historique de la disparition des fermes agricoles familiales en Suisse, à la faveur des fermes industrielles, ce qui entraîne plusieurs conséquences négatives non seulement pour la paysannerie locale, mais aussi pour la souveraineté alimentaire du pays à moyen et à long terme.

Concernant la participation, il est à noter que si les organisations paysannes suisses participent aux décisions politiques dans de nombreux domaines, leur participation est extrêmement faible dans les processus décisionnels concernant la fixation des prix des produits alimentaires. Le résultat étant que les prix actuels ne permettent pas une rémunération équitable pour les paysan-ne-s. De plus, la participation des organisations paysannes est également très faible dans le cadre des négociations des accords de libre-échange.

Il est également très préoccupant de voir que la Confédération a jugé comme « non prioritaire » la recommandation concernant la ratification du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, alors que cet instrument est primordial non seulement pour le respect et la promotion de ces droits, mais également pour la protection des droits des paysan-ne-s.

Au vu de ce qui précède, nous appelons la Suisse à respecter ses engagements internationaux et à contribuer efficacement à la promotion et à la mise en œuvre de l'UNDROP, et ce à tous les niveaux. Il est essentiel que la Suisse reconsidère les deux premières recommandations de l'EPU citées ci-dessus et prenne des mesures afin de renforcer la participation des paysan-ne-s aux processus décisionnels les concernant, en particulier dans les domaines dans lesquels cette participation est pour l'instant très faible. Nous sommes à la disposition de la Confédération pour discuter de l'importance de ces recommandations et des actions à mettre en œuvre pour les concrétiser.

Quant à la recommandation sur la sécurité sociale des femmes paysannes, nous appelons la Suisse à la concrétiser et à collaborer avec nos organisations (en particulier avec les organisations paysannes représentées) pour s'accorder sur la meilleure manière d'élaborer et mettre en œuvre le futur plan d'accès à la sécurité sociale pour les femmes paysannes.

Notre coalition continuera de suivre attentivement la situation des droits des paysan-ne-s en Suisse et l'engagement international de la Suisse en lien avec l'UNDROP. Nous réitérons notre volonté de collaborer constructivement avec la Confédération pour le respect et la promotion de ces droits qui sont fondamentaux pour le bien-être social de notre pays ainsi que pour la paysannerie globale.